

## Informations de base

2013/2175(INI)

Procédure terminée

INI - Procédure d'initiative

Financement à long terme de l'économie européenne

### Subject

2.50.02 Épargne

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.05 Assurances, fonds de retraite

2.50.10 Surveillance financière

2.70 Fiscalité

3.45.03 Gestion financière, prêts, comptabilité des entreprises

3.45.08 Environnement des entreprises, réduction des charges administratives

5.05 Croissance économique

5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt



6.20.06 Investissements étrangers directs (IED)

## Acteurs principaux

Parlement européen


Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	KLINZ Wolf (ALDE)	18/06/2013
	Rapporteur(e) fictif/fictive PALLONE Alfredo (PPE) HOANG NGOC Liem (S&D) EICKHOUT Bas (Verts/ALE) FORD Vicky (ECR) CHOUNTIS Nikolaos (GUE /NGL)	
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	GUTIÉRREZ PRIETO Sergio (S&D)	11/09/2013
<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	ZELLER Joachim (PPE)	11/07/2013
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>
	Affaires économiques et financières		REHN Olli

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/03/2013	Publication du document de base non-législatif	COM(2013)0150 	Résumé
12/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2014	Vote en commission		
29/01/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0065/2014	Résumé
26/02/2014	Décision du Parlement	T7-0161/2014	Résumé
26/02/2014	Résultat du vote au parlement		
26/02/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2175(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/7/13125

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Projet de rapport de la commission		PE519.604	05/11/2013	
Amendements déposés en commission		PE523.019	05/12/2013	
Avis de la commission	EMPL	PE522.847	11/12/2013	
Avis de la commission	REGI	PE522.948	20/12/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0065/2014	29/01/2014	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0161/2014	26/02/2014	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)		COM(2013)0150 	25/03/2013	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2014)447	22/07/2014	

## Financement à long terme de l'économie européenne

2013/2175(INI) - 25/03/2013 - Document de base non législatif

OBJECTIF : lancer un débat sur la manière d'accroître l'offre de financement à long terme de l'économie européenne (Livre vert de la Commission).

CONTEXTE : pour parvenir à renouer avec la croissance et l'emploi et gagner en compétitivité sur les marchés mondiaux, **l'Europe doit répondre à des besoins d'investissement à grande échelle et à long terme**. Il peut s'agir d'investissements dans des infrastructures énergétiques, de transport, de communication ou de logement, dans des infrastructures industrielles ou de services, dans des technologies liées au changement climatique ou à l'innovation, ou bien d'investissements dans l'éducation ou la recherche et le développement.

Les tendances à l'œuvre en matière de changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles rendent encore plus nécessaire la mobilisation d'investissements à long terme dans l'énergie à faible intensité de carbone et dans les infrastructures qui s'y rapportent.

Pour financer ces investissements à long terme, **les administrations publiques et les entreprises doivent pouvoir accéder à un financement à long terme prévisible**. La capacité de l'économie à rendre disponibles de tels financements dépend également de la **capacité du secteur financier** à mettre effectivement à disposition des utilisateurs et des investissements pertinents, l'épargne des administrations publiques, des entreprises et des ménages. Cette mise à disposition peut être soit indirecte, notamment via des banques, des assureurs ou des fonds de pension, soit directe, via les marchés de capitaux.

**La crise financière a réduit la capacité du secteur financier européen** à canaliser l'épargne vers les besoins d'investissement à long terme. Surtout, elle a réduit la capacité des banques à prêter à long terme et a fait naître un climat d'incertitude et d'aversion au risque, en particulier dans les États membres soumis à des tensions financières et au niveau des PME.

Dans ce contexte, la Commission estime qu'il est urgent de réfléchir aux moyens d'accroître la disponibilité des financements à long terme. C'est l'objet de ce livre vert.

CONTENU : avec ce livre vert, la Commission veut lancer un débat sur la manière **d'accroître l'offre de financement à long terme et de diversifier le système d'intermédiation financière pour l'investissement à long terme en Europe** en laissant plus de place au financement direct par les marchés de capitaux et à l'intervention des investisseurs institutionnels et des marchés financiers alternatifs.

L'accent est mis sur les **actifs à long terme** (notamment les infrastructures économiques et sociales, les bâtiments, la recherche et le développement, l'éducation et l'innovation) parce que les montants investis dans les actifs à plus court terme sont fortement procycliques. Ces montants sont actuellement en baisse en raison de la faiblesse des perspectives macroéconomiques en Europe.

Dans le cadre des mesures de réponses à la crise, la Commission estime que le nouveau cadre réglementaire et prudentiel doit être calibré, y compris en matière fiscale, de telle manière que le secteur financier puisse et soit incité à apporter **un appui à l'économie réelle, sans pour autant compromettre la stabilité financière**.

Sur cette base, les actions menées en vue d'améliorer le financement à long terme de l'économie européenne devraient prendre en compte **un large éventail de facteurs interconnectés**:

- 1) **la capacité des établissements financiers à mettre à disposition des financements à long terme** : compte tenu des évolutions du secteur bancaire, le livre vert pose la question de savoir quel sera le rôle des banques, des banques de développement nationales et multilatérales

et des investisseurs institutionnels (entreprises d'assurance, d'assurance-vie, fonds de pension, organismes de placement collectif, fonds de dotation...) en matière de financement de l'investissement à long terme ;

- 2) **l'efficacité et l'efficience des marchés financiers dans la mise à disposition d'instruments de financement à long terme** : les questions portent sur : i) l'amélioration du financement des investissements à long terme par les marchés de capitaux ; ii) la contribution des marchés de capitaux à la résorption du financement par capitaux propres en Europe ; iii) les avantages et les inconvénients du développement d'un cadre réglementaire mieux harmonisé pour les obligations sécurisées ; iv) les moyens de revitaliser le marché de la titrisation dans l'UE ;
- 3) **les facteurs transversaux favorisant l'épargne et le financement à long terme** : i) mise en place de véhicules spécifiques au niveau de l'UE, plus directement liés à des objectifs sociaux généraux, en vue de mobiliser l'épargne à long terme ; ii) identification des types de réductions fiscales pour les entreprises qui ont un effet favorable ; iii) renforcement de la coordination fiscale dans l'UE ; iv) types d'incitations susceptibles de promouvoir un engagement à plus long terme des actionnaires ;
- 4) **la facilité d'accès des PME aux financements bancaires et non bancaires** : la Commission estime que des mesures supplémentaires pourraient être envisagées, comme par exemple : i) le développement du capital-investissement ; ii) le développement de marchés et de réseaux spécifiques pour les PME ; iii) l'élaboration de normes pour la notation de crédit des PME ; iv) le développement de sources de financement «non traditionnelles», telles que le crédit-bail, le financement de la chaîne d'approvisionnement ou le financement via internet (financement participatif).

Sur la base des résultats de la présente consultation, la Commission réfléchira aux actions futures qu'il conviendra de mener. Les parties intéressées sont invitées à envoyer leurs commentaires avant le 25 juin 2013.

## Financement à long terme de l'économie européenne

2013/2175(INI) - 26/02/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 560 voix pour, 155 contre et 19 abstentions, une résolution sur le financement à long terme de l'économie européenne, en réponse au livre vert de la Commission sur le sujet.

Les députés ont souligné que la persistance d'un manque de confiance et le **niveau élevé de l'aversion au risque de la part tant des investisseurs privés que des investisseurs institutionnels**, le faible niveau des taux d'intérêt, de maigres prévisions de croissance et l'insécurité économique ont fortement réduit l'offre de financement à long terme et le goût du risque pour les projets à long terme.

**Relancer l'investissement à long terme** : le Parlement a rappelé que les banques de l'Union européenne fournissaient **plus de 75% du financement à long terme**, ce qui crée une forte dépendance à l'égard de cette source de financement, alors que, aux États-Unis, moins de 20% de l'ensemble du financement à long terme provenait des banques et que ce dernier était assuré, dans une large mesure, par des marchés de capitaux très développés.

La résolution a souligné l'urgence de relancer les investissements à long terme conformes à l'économie réelle et de créer des emplois dans l'Union européenne. Les coûts de formation et d'éducation devraient être traités comme des investissements à long terme dans ce contexte.

Soulignant que l'assainissement budgétaire constituait la priorité pour les budgets publics, afin de garantir la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance, le Parlement a apporté son soutien à l'initiative visant à **renforcer les investissements privés** dans le cadre du financement à long terme.

**Obstacles à la croissance** : la résolution a noté que certains pays étaient confrontés à de sérieux obstacles dans **l'accès aux marchés de capitaux** en raison des niveaux excessifs d'endettement qu'ils ont atteints ces dernières années, tandis que les marchés de capitaux sont les principaux responsables de la crise récente. En outre, dans de nombreux États membres, l'accès des **PME** aux capitaux est fortement compliqué par le fait que les banques commerciales ne sont disposées à accorder des crédits qu'à des conditions trop strictes.

Le Parlement a constaté un financement public limité et le fait que certains investisseurs du secteur bancaire et du secteur des assurances doivent adapter leurs modèles d'activité à l'évolution des exigences réglementaires et à leur durcissement. Il a demandé à la Commission d'évaluer, en coopération avec le Conseil européen du risque systémique, les **risques systémiques pour les marchés de capitaux** et la société en général liés à l'existence d'une quantité d'actifs carbone inutilisables.

**Mécanismes alternatifs de financement** : les députés ont préconisé la mise en place dans les États membres de **nouvelles sources** de financement afin de compléter les mécanismes existants ; ils ont proposé d'étudier la **création au sein du budget de l'Union européenne d'une section ayant pour objet l'investissement**. Ils ont souligné l'importance croissante de nouveaux **instruments financiers innovants** dans toutes les opérations de financement qui relèvent des fonds structurels et d'investissement européens. Ils ont également attiré l'attention sur le besoin de clarté juridique et de transparence des nouveaux instruments financiers disponibles.

Le Parlement a appelé également de ses vœux :

- un cadre européen renforcé pour les fonds d'investissement les moins liquides, afin d'orienter les liquidités à court terme des ménages vers les investissements à long terme et d'offrir une solution supplémentaire de financement des pensions de retraite ;
- une approche harmonisée pour la valorisation à long terme des **projets d'intérêt général bénéficiant d'un soutien au travers de ressources publiques** européennes ou nationales ;
- le développement de réseaux de coopération et d'échange d'informations et la constitution d'**investisseurs publics nationaux ou régionaux de long terme** qui peuvent s'inspirer des bonnes pratiques appliquées par les institutions déjà établies ;
- l'étude d'un **mécanisme de garantie de l'Union destiné aux investisseurs publics nationaux de long terme** ;
- un meilleur accès aux marchés de capitaux grâce à de nouvelles sources de financement, comme les **premiers appels à l'épargne publique, le financement participatif, les prêts entre particuliers et les obligations (sécurisées)**, ou de nouveaux segments de marché ;

- un renforcement du système bancaire, y compris les banques coopératives et les caisses d'épargne publiques, et une amélioration de la capacité des banques à obtenir un refinancement à long terme pour couvrir leurs investissements longs ;
- une évaluation plus précise du **rôle des sociétés de capital-investissement et de capital-risque** dans le financement de l'économie de l'Union européenne.

**Environnement réglementaire** : les députés ont souligné qu'un climat commercial favorable aux investisseurs et nettement orienté vers le progrès technologique était une condition indispensable pour faire de l'Union européenne une destination attrayante pour l'investissement étranger direct.

Un tel environnement se caractériserait par des initiatives visant à mettre en commun les ressources financières, un régime fiscal sain, des principes comptables appropriés, une gouvernance efficace des entreprises et une réglementation prudentielle efficiente, le tout étant intégré dans un marché unique opérant. Une évaluation spécifique des incidences du financement à long terme devrait figurer dans toute proposition législative relative à la réglementation des services financiers.

Il est demandé à la Commission de suivre les travaux du G20 en vue de formuler des propositions pour l'instauration d'un cadre d'investissement multilatéral définissant des normes minimales et modifiant certaines réglementations relatives à l'investissement à long terme et certaines normes de comptabilité à la juste valeur.

Le Parlement a préconisé de **mettre en place un environnement fiscal prévisible** et a invité les États membres et la Commission à examiner la possibilité d'octroyer des avantages fiscaux au titre des rémunérations versées aux investisseurs qui s'engagent dans les projets d'infrastructure durables. La Commission a été invitée à évaluer les effets des incitations fiscales mises en œuvre par les États membres pour **encourager le financement à long terme et la transition énergétique**.

Enfin, la résolution a demandé que les PME jouissent d'un accès prioritaire aux fonds européens d'investissement à long terme, puisqu'elles constituent le fondement de la croissance et de la création d'emplois au sein de l'Union européenne.

## Financement à long terme de l'économie européenne

2013/2175(INI) - 29/01/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'initiative de Wolf KLINZ (ALDE, DE) sur le financement à long terme de l'économie européenne, qui répond au livre vert de la Commission sur le sujet.

Il observe que les banques de l'Union européenne fournissent plus de 75% du financement à long terme, ce qui crée une forte dépendance à l'égard de cette source de financement, alors que, aux États-Unis, moins de 20% de l'ensemble du financement à long terme provient des banques et que ce dernier est assuré, dans une large mesure, par des marchés de capitaux très développés. Les députés soulignent que la persistance d'un manque de confiance et le **niveau élevé de l'aversion au risque de la part tant des investisseurs privés que des investisseurs institutionnels**, le faible niveau des taux d'intérêt, de maigres prévisions de croissance et l'insécurité économique ont fortement réduit l'offre de financement à long terme et le goût du risque pour les projets à long terme.

**Barrières à la croissance** : le rapport pointe du doigt un financement public limité et le fait que certains investisseurs du secteur bancaire et du secteur des assurances doivent adapter leurs modèles d'activité à l'évolution des exigences réglementaires et à leur durcissement. Il demande à la Commission d'évaluer, en coopération avec le Conseil européen du risque systémique, les **risques systémiques pour les marchés de capitaux** et la société en général liés à l'existence d'une quantité d'actifs carbone inutilisables.

**Mécanismes alternatifs de financement** : les députés estiment qu'il est essentiel que les États membres mettent en place de **nouvelles sources** de financement afin de compléter les mécanismes existants et de combler le manque de financement ; ils proposent que soit étudiée la **création au sein du budget de l'Union européenne d'une section ayant pour objet l'investissement**. Ils soulignent l'importance croissante de nouveaux **instruments financiers innovants** dans toutes les opérations de financement qui relèvent des fonds structurels et d'investissement européens. Ils attirent l'attention sur le besoin de clarté juridique et de transparence des nouveaux instruments financiers disponibles.

Le rapport appelle également de ses vœux :

- un cadre européen renforcé pour les fonds d'investissement les moins liquides, afin d'orienter les liquidités à court terme des ménages vers les investissements à long terme et d'offrir une solution supplémentaire de financement des pensions de retraite ;
- une approche harmonisée pour la valorisation à long terme des **projets d'intérêt général bénéficiant d'un soutien au travers de ressources publiques** européennes ou nationales ;
- le développement de réseaux de coopération et d'échange d'informations et la constitution d'**investisseurs publics nationaux ou régionaux de long terme** qui peuvent s'inspirer des bonnes pratiques appliquées par les institutions déjà établies ;
- l'étude d'un **mécanisme de garantie de l'Union destiné aux investisseurs publics nationaux de long terme** ;
- un meilleur accès aux marchés de capitaux grâce à de nouvelles sources de financement, comme les **premiers appels à l'épargne publique, le financement participatif, les prêts entre particuliers et les obligations (sécurisées)**, ou de nouveaux segments de marché ;
- un renforcement du système bancaire, y compris les banques coopératives et les caisses d'épargne publiques, et une amélioration de la capacité des banques à obtenir un refinancement à long terme pour couvrir leurs investissements longs ;
- une évaluation plus précise du **rôle des sociétés de capital-investissement et de capital-risque** dans le financement de l'économie de l'Union européenne.

**Environnement réglementaire** : les députés soulignent qu'un climat commercial favorable aux investisseurs et nettement orienté vers le progrès technologique est une condition indispensable pour faire de l'Union européenne une destination attrayante pour l'investissement étranger direct.

Un tel environnement se caractériserait par des initiatives visant à mettre en commun les ressources financières, un régime fiscal sain, des principes comptables appropriés, une gouvernance efficace des entreprises et une réglementation prudentielle efficiente, le tout étant intégré dans un marché unique opérant. Les députés estiment qu'une évaluation spécifique des incidences du financement à long terme devrait figurer dans toute proposition législative relative à la réglementation des services financiers.

Les députés engagent la Commission à suivre attentivement les travaux du G20 en vue de formuler des propositions pour l'instauration d'un cadre d'investissement multilatéral définissant des normes minimales et modifiant certaines réglementations relatives à l'investissement à long terme et certaines normes de comptabilité à la juste valeur. Ils demandent également à la Commission d'évaluer les effets des incitations fiscales mises en œuvre par les États membres pour encourager le financement à long terme et la transition énergétique.

Enfin, le rapport demande que les PME jouissent d'un accès prioritaire aux fonds européens d'investissement à long terme, puisqu'elles constituent le fondement de la croissance et de la création d'emplois au sein de l'Union européenne.